



DUCAAMEDEO

CAMPING - VILLAGE



LE RÈGLEMENT DU DUCA

Camping Village Duca Amedeo

Règlement officiel des hôtes



Finalité du document

Ce règlement sert à garantir l'ordre, la sécurité, la tranquillité et une cohabitation sereine entre tous les hôtes. Les indications sont rédigées simplement, mais restent des règles obligatoires pendant toute la durée du séjour.



Numéros utiles

- Réception 0861 797376 · Urgences et surveillance 379 2782913
- Urgence nationale 112

Relax & Nature

Votre temps en harmonie.

Family Friendly

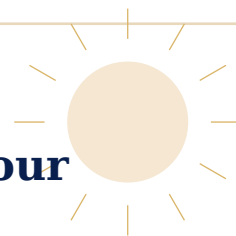
Espaces sûrs, sourires partagés.

Pet Friendly

Amis à quatre pattes bienvenus.

Eco Friendly

1. Entrée, enregistrement et séjour



Les premières règles pour bien commencer le séjour.

1

1.1 Documents et enregistrement

- À l'arrivée, les documents d'identité de tous les hôtes et l'acceptation du présent règlement sont requis.
- La Réception établit la fiche de notification conformément aux dispositions de sécurité publique.
- L'hôte doit vérifier l'exactitude des enregistrements et communiquer rapidement à la Direction toute variation concernant emplacement, hébergement, personnes présentes ou durée du séjour.
- Pendant le séjour, aucune personne autre que celles communiquées à la Direction n'est acceptée; les variations, ajouts ou échanges de personnes ne sont pas admis sans autorisation préalable.

2

1.2 Autorisation d'entrée

- L'entrée et le séjour dans la structure sont soumis au consentement de la Direction.
- La Direction peut éloigner les hôtes en surnombre, les personnes non enregistrées ou toute personne ne respectant pas le présent règlement.
- Les hôtes qui quittent temporairement la structure et ne passent pas la nuit doivent le communiquer à la Réception avant de sortir.

3

1.3 Check-in et remise

- Le check-in peut être effectué de 08:00 à 12:30 et de 16:00 à 20:00, pendant les horaires d'ouverture de la Réception.
- Les hébergements sont remis avant 17:00 le jour d'arrivée.
- Les emplacements sont remis à partir de 12:00 le jour d'arrivée.
- Si l'hébergement ou l'emplacement n'est pas encore prêt, l'hôte peut tout de même effectuer le check-in à la Réception et, en attendant, utiliser le parking, la piscine et, si prévu par la réservation, le service plage.

4

1.4 Check-out

- Les hébergements doivent être libérés avant 09:00 le jour du départ.
- Les emplacements doivent être libérés avant 12:00 le jour du départ.
- Au départ, les clés remises à l'arrivée doivent être restituées et tout solde dû à la structure doit être réglé.

5

1.5 Bracelet d'identification

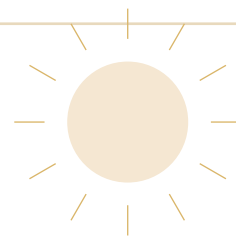
- Les bracelets d'identification sont remis lors du check-in.
- Le bracelet doit être porté obligatoirement pendant tout le séjour.
- Le bracelet permet d'identifier les hôtes autorisés et protège la sécurité et la tranquillité du village.

6

1.6 Note de bon sens

- Les règles ne servent pas à compliquer les vacances, mais à faire fonctionner correctement le village pour tous.
- La collaboration des hôtes est une partie essentielle de l'expérience de séjour.

2. Emplacements, hébergements, accès et visiteurs



Ordre, sécurité et bonne utilisation des espaces.



2.1 Emplacements et hébergements

- L'emplacement ou l'hébergement est attribué par la Direction; dans la mesure du possible, la Direction fera de son mieux pour satisfaire les préférences de l'hôte.
- Il n'est pas permis de changer d'emplacement ou d'hébergement de sa propre initiative.
- Dans la zone camping, tout l'équipement doit être rangé à l'intérieur des limites de l'emplacement.
- Après le déchargement des bagages, les voitures doivent être conduites au parking ou à l'extérieur de la structure.
- Les voies internes doivent toujours rester libres et ne doivent pas être obstruées par des véhicules, meubles, jeux ou équipements personnels.
- Les mineurs sont admis uniquement avec leurs parents ou des adultes autorisés à les surveiller.
- Le nombre maximum de personnes par emplacement est de six, y compris les éventuels visiteurs externes, sauf emplacements petits prévus pour deux personnes maximum.
- Sur chaque emplacement, un seul équipage avec un seul véhicule est autorisé. Une tente igloo supplémentaire est admise pour les besoins de la famille nucléaire, sans visiteurs et toujours dans la limite maximale de six personnes.



2.2 Véhicules, portails et circulation interne

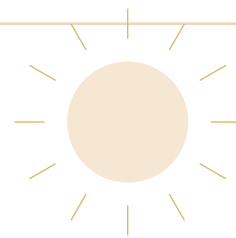
- L'accès des voitures et de tout autre véhicule à moteur est autorisé tous les jours de 07:00 à 14:00 et de 16:00 à 24:00.
- Pendant les horaires de silence, les portails véhicules restent fermés; les passages piétons restent ouverts.
- À l'intérieur du village, il est obligatoire de circuler au pas et avec la plus grande prudence.
- Pendant les horaires de silence, la circulation des voitures, vélos, skateboards, trottinettes ou autres moyens pouvant troubler le repos n'est pas autorisée.



2.3 Visiteurs

- L'entrée des visiteurs doit toujours être autorisée par la Direction.
- Les visiteurs admis doivent remettre un document d'identité, payer l'éventuel tarif journalier prévu pour les visites de plus de 30 minutes et respecter le présent règlement.
- Les visiteurs peuvent entrer au camping de 08:00 à 14:00 et de 16:00 à 22:00.
- L'entrée aux étrangers et aux personnes non autorisées est interdite.
- Le campeur qui reçoit des visiteurs doit s'assurer que son visiteur est autorisé par la Direction et il est responsable de son comportement à l'intérieur de la structure.
- Le campeur surpris avec des visiteurs non déclarés peut être expulsé du camping. La Direction se réserve le droit d'agir pénalement contre les responsables conformément aux articles 614, 624, 633 et 637 du Code pénal italien.

3. Paiements, départ et responsabilité pour dommages



3.1

3.1 Paiement du séjour

- Le solde doit être réglé au plus tard la veille du départ.
- L'intégralité du séjour réservé doit être payée même en cas de départ anticipé ou d'arrivée retardée.
- Le coût d'une journée est calculé à partir du moment de l'arrivée, sans tenir compte de l'horaire, jusqu'à 12:00 le jour suivant. En cas de départ après cet horaire, une journée supplémentaire sera facturée.
- Si un véhicule ou une tente reste sur l'emplacement sans équipage, un supplément égal au coût d'un adulte sera appliqué.
- Les emplacements, hébergements et/ou parasols libérés avant le terme, même déjà payés, ne peuvent pas être cédés à d'autres.
- La Direction peut réoccuper à sa discrétion les hébergements, emplacements et parasols libérés à l'avance.
- Les paiements et autres opérations monétaires doivent être effectués pendant l'ouverture de la caisse, par carte bancaire ou en espèces si le paiement est inférieur à 3 000 EUR.
- La remise de 10 % accordée aux Camping Cards conventionnées s'applique uniquement aux périodes prévues et seulement au tarif "Adulte".

3.2

3.2 Défaut de paiement

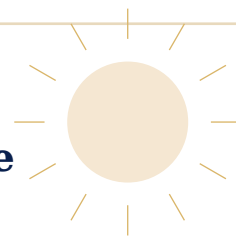
- En cas de défaut de paiement, conformément à l'art. 2756 du Code civil italien, le véhicule et/ou les biens gardés par la Direction appartenant au campeur débiteur seront retenus jusqu'au paiement du solde, y compris le coût de la rétention forcée.

3.3

3.3 Dommages, vols et responsabilités

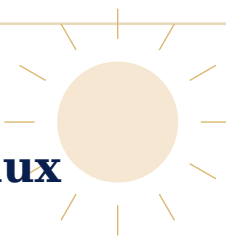
- La Direction décline toute responsabilité pour dommages causés aux personnes et/ou aux biens par des causes non imputables à sa faute et/ou à celle du personnel du Camping Village Duca Amedeo, ainsi que pour objets et valeurs perdus ou volés.
- Aucune responsabilité n'est acceptée pour les dommages dus à la chute d'arbres ou de branches ou à d'autres dommages résultant de calamités naturelles, d'événements accidentels et imprévisibles.
- Le Camping Village Duca Amedeo est assuré en responsabilité civile envers les tiers dans les limites et conditions de la police.
- L'hôte est responsable des dommages causés directement, par les membres de sa famille, ses visiteurs ou ses animaux.

4. Sécurité, mineurs, installations et barbecue



- 1** La participation aux activités sportives et ludiques proposées par l'équipe d'animation, ou réalisées de manière autonome en utilisant les structures et équipements du village, suppose un état de santé compatible avec l'activité. Chaque hôte participe sous sa propre responsabilité.
- 2** Les mineurs participent aux activités sous la responsabilité exclusive des parents ou des accompagnateurs adultes.
- 3** Les enfants doivent toujours être accompagnés lors de l'utilisation des équipements et services et surveillés par des adultes directement responsables.
- 4** Il est interdit de jouer dans le camping avec ballons, boules, tambourins ou autres objets pouvant provoquer des dommages ou déranger les autres hôtes.
- 5** Il est interdit de courir ou circuler rapidement à vélo, skateboard, patins ou trottinette. Le soir, à l'allumage des lampadaires, les enfants ne peuvent pas circuler à vélo. Ces interdictions s'étendent aux aires de jeux.
- 6** Les bouteilles de gaz, tuyaux et détendeurs appartenant aux campeurs doivent être conformes à la réglementation CEE et montés à l'extérieur de la véranda.
- 7** Les véhicules et équipements des campeurs doivent porter le marquage CEE/CE.
- 8** Il est interdit d'utiliser le courant pour des usages autres que l'éclairage et le fonctionnement des réfrigérateurs.
- 9** L'utilisation de réchauds électriques est strictement interdite.
- 10** L'utilisation de climatiseurs et de fers à repasser est soumise à l'autorisation de la Direction.
- 11** Les sèche-cheveux ne peuvent être utilisés que dans la zone services.
- 12** Le branchement électrique doit respecter les exigences légales: câble caoutchouté à trois conducteurs, section suffisante, minimum 3 x 1,5, en parfait état.
- 13** Une attention maximale est recommandée au fonctionnement et à l'état des installations électriques et de gaz, en contrôlant également la date d'expiration du tuyau de gaz.
- 14** L'utilisation de barbecue sur l'emplacement ou dans l'hébergement est interdite.
- 15** Toute personne souhaitant utiliser les barbecues ou fours de l'aire pique-nique commune doit réserver selon les modalités indiquées par la structure, également via l'app du Duca ou QR code.
- 16** Le terrain de football et les espaces communs réservables doivent être utilisés uniquement aux horaires autorisés et laissés propres et rangés après usage.

5. Horaires de repos, cohabitation et animaux



5.1 Horaires de silence



- Pour garantir la tranquillité pendant tout le séjour, les appareils audio doivent rester à bas volume et les conversations doivent garder un ton modéré.
- Les horaires de repos sont de 14:00 à 16:00 et de 24:00 à 07:00.
- Pendant ces horaires, les portails d'entrée et du parking sont fermés à la circulation des véhicules.
- Les bruits qui troublent le repos des hôtes, rassemblements, grandes tables, fêtes et réunions bruyantes dans les espaces communs, allées et emplacements libres sont interdits sans autorisation préalable de la Direction.
- Il est interdit de monter ou démonter des tentes, de sortir du camping ou du parking avec son véhicule pendant les horaires de repos.
- Il est interdit de laver la vaisselle dans les services communs.
- Les horaires d'ouverture des différents services sont ceux affichés dans les locaux et dans les communications de la structure.

5.2 Animaux



- Les animaux sont admis uniquement là où cela est autorisé et dans le respect des règles de la structure.
- L'accès des animaux est interdit dans les hébergements, au parc de jeux, sur les terrains de football et de boules, à la piscine, dans la zone des sanitaires et à la plage, sauf dispositions différentes ou autorisations spécifiques.
- Les animaux admis doivent disposer des certificats de vaccination prévus par la loi et être tenus en laisse.
- Le propriétaire doit avoir des sachets et conduire l'animal hors de la structure pour ses besoins physiologiques.
- Le propriétaire est responsable des dommages éventuels causés par son animal.
- Le personnel du camping est autorisé à faire respecter les règles et à signaler à la Direction les personnes qui ne s'y conforment pas.
- Les contrevenants seront éloignés du Camping Village Duca Amedeo.

6.1 Piscine



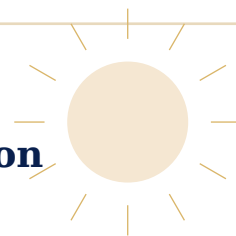
- Horaires indicatifs: 09:30-12:30 et 16:00-19:30.
- La douche avant l'entrée est conseillée.
- Les enfants doivent toujours être surveillés par un adulte.
- Le bonnet de bain est obligatoire.
- Le règlement affiché et les indications du personnel doivent être respectés.

6.2 Plage



- Le service plage, s'il est prévu, se trouve à environ 100 mètres au sud de la concession UMA Beach Club.
- Pour accéder au service, s'adresser au maître-nageur et communiquer son numéro de parasol.
- Horaire indicatif d'ouverture: 09:00-19:00.
- Le beach manager observe une pause indicative de 12:30 à 15:00.

7. Tri sélectif, environnement et attention au gaspillage



6.3 Animation

- Horaires indicatifs: matin 10:00-12:00 à la plage, après-midi 16:00-18:00 au village, soir 21:00-23:00.
- Le programme complet est consultable sur l'app Duca Amedeo et via les canaux d'information de la structure.
- Les activités peuvent varier selon la météo, l'organisation et les nécessités opérationnelles.
- Les mineurs participent sous la responsabilité des parents ou accompagnateurs adultes.



6.4 App du Duca

- Téléchargez l'app du Duca pour avoir le village toujours avec vous.
- Consulter le programme d'animation.
- Voir les fêtes, événements et rendez-vous du territoire.
- Réserver l'aire barbecue et le terrain de football.
- Recevoir des informations utiles pendant le séjour.
- Scanner le QR code présent dans la structure ou demander l'aide de la Réception.



Des vacances plus durables dépendent aussi de petits gestes quotidiens

Duca Amedeo croit en un tourisme plus propre, responsable et respectueux de l'environnement. La collaboration des hôtes est fondamentale pour maintenir le village ordonné et réduire l'impact environnemental.



7.1 Tri sélectif

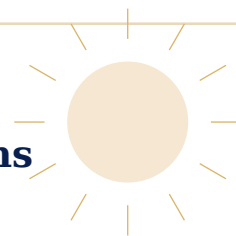
- Dans le village se trouvent des îlots écologiques et des conteneurs dédiés au tri sélectif.
- Les hôtes doivent trier correctement papier, verre, plastique, aluminium, déchets organiques et indifférenciés selon les indications affichées.
- Il est interdit de laisser des déchets sur les emplacements, dans les hébergements, dans les allées ou les espaces communs.
- Les zones barbecue, pique-nique, terrain de football et espaces communs doivent être laissés propres après chaque utilisation.
- Le tri correct aide à garder le village plus ordonné, sûr et agréable pour tous.



7.2 Attention au gaspillage

- Il est recommandé d'utiliser l'eau de manière responsable, en évitant les consommations inutiles.
- Lumières, climatiseurs et appareils électriques doivent être éteints lorsqu'ils ne sont pas nécessaires ou lorsque l'on quitte l'hébergement.
- Une utilisation consciente des services communs est demandée, dans le respect des autres hôtes et de l'environnement.
- Chaque petit geste compte: moins de gaspillage signifie de meilleures vacances aujourd'hui et un village plus durable demain.

8. Certifications, acceptation et dispositions finales

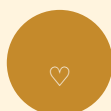


8.1 Nos certifications



8.2 Acceptation du règlement

- Avec le check-in, l'hôte déclare connaître et accepter le présent règlement.
- Le règlement s'applique à tous les hôtes, visiteurs, mineurs accompagnés et animaux admis dans la structure.
- Le non-respect des règles peut entraîner l'éloignement de la structure, sans préjudice du droit de la Direction de demander réparation des dommages éventuels et de se protéger devant les autorités compétentes.
- Pour tout ce qui n'est pas expressément indiqué, s'appliquent les communications de la Direction, les règlements affichés dans les zones individuelles et les normes en vigueur.



Note finale amicale

Des vacances sereines signifient respect des horaires, espaces communs propres, enfants accompagnés, animaux gérés avec attention et un peu de bon sens de la part de tous. Merci de collaborer: ici les vacances restent légères, sûres et belles pour tous.